

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

2002

Composition du Collège médical en 2002:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	M. Paul WELSCHBILLIG
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

Messieurs les Docteurs Francis CERF, Jean FELTEN, Pierre KAYSER, Anne-Marie MANDRES-PROBST, Paul NILLES, Paul REUTER, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN.
Mlle Michèle WOLFF, pharmacienne.

Membres suppléants:

Messieurs les Docteurs Léo DUHR, Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Luc MOLLING, René KONSBRÜCK, Robert KRAUS.
MM Serge OTH et René RECKING, pharmaciens.

Secrétaire administratif: M. Paul LINCKELS.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 2001 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2002 le Collège médical s'est réuni 42 (41) fois en séances plénières et en 1 assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2002 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2002.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.



I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.

Projets de loi:	05 (03)
Projets de règlements grand-ducaux:	19 (17)
Total:	24 (20)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Avant-projet de loi modifiant la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.
- Proposition de loi sur le droit de mourir en dignité.
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la santé.
- Projet de loi portant création de l'établissement public « Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation ».
- Proposition de loi sur les médecines non conventionnelles.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux.
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant l'organisation et les modalités du service de nuit en médecine générale.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 04 mars 1974 concernant certaines substances toxiques.
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les critères minima à observer dans le cadre des activités globales d'un laboratoire d'analyses médicales.
- Avant-projet de règlement grand-ducal concernant l'usage du signe distinctif particulier « médecin en service ».

- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents et aux mesures d'exécution de la législation sur la mise en fourrière des véhicules en matière de circulation routière.
- Projet de règlement grand-ducal fixant le tarif des préparations galéniques.
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour la profession de diététicien : 1. les études en vue de l'obtention de diététicien ; 2. les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers ; 3. l'exercice de la profession de diététicien.
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et lutte contre la toxicomanie.
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 6 du règlement grand-ducal du 22 juin 2001 fixant les critères d'homologation des titres et grades en médecine, ainsi que l'article 4 du règlement grand-ducal du 14 janvier 1994 fixant les critères d'homologation des titres et grades en médecine générale.
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les critères d'homologation des titres et grades en pharmacie.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 septembre 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de masseur-kinésithérapeute.
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités du port du titre de formation complémentaire en médecine, médecine dentaire et médecine vétérinaire.
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 8 sous 1 d) de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie.
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les critères d'homologation des titres et grades en médecine vétérinaire.
- Projet de règlement grand-ducal portant détermination des conditions et de la procédure relatives à l'inscription d'un médicament sur la liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 1988 concernant les prix des spécialités pharmaceutiques et des médicaments et le règlement grand-ducal du 29 avril 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'experts chargée de donner son avis sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués.
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et des médecins dentistes pris en charge par l'assurance maladie.
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant : 1. les conditions d'agrément des terrains de stage pour les formations de certaines professions de santé, 2. la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils techniques du Lycée Technique pour Professions de Santé.



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services 1. des médecins, 2. des prothèses orthopédiques, d'orthèse et épithèses et 3. prestés dans les foyers de réadaptation en psychiatrie ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2002.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les propositions et avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- Avis sur la détermination des formations médicales spécialisées en référence à la directive 2001/19/CE modifiant la directive 93/16/CEE.
- Discussion concernant les connaissances linguistiques dans le domaine médical et médico-dentaire en référence à la directive 2001/19/CE modifiant la directive 93/16/CEE.
- Discussions au sujet de la recommandation concernant la présentation d'un site Internet d'un médecin, médecin dentiste ou pharmacien.
- Discussions et mise en place d'un contrat d'association pour médecins et médecins dentistes (avec ou sans mise en commun des honoraires et le remplacement d'un médecin ou médecin dentiste).
- Discussions concernant une révision du code de déontologie médicale.

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 507 (463 pour l'année 2001 c'est-à-dire une augmentation de 9,5 %).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

13 (08) contrats d'association entre médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	1998	1999	2000	2001	2002
Avis favorables candidats luxembourgeois	03	08	06	09	02
Avis favorables candidats étrangers	19	08	15	15	15
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	01	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	04	10	07	03	04
Total des avis émis:	26	26	29	27	21

2. médecins spécialistes:	1998	1999	2000	2001	2002
----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Avis favorables candidats luxembourgeois	12	19	06	13	13
Avis favorables candidats étrangers	25	29	31	34	45
Avis défavorables candidats luxembourgeois	04	01	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	09	09	06	00	01
Total des avis émis:	50	58	43	47	59

3. médecins dentistes:	1998	1999	2000	2001	2002
Avis favorables candidats luxembourgeois	02	03	07	03	02
Avis favorables candidats étrangers	16	21	22	12	23
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	02	03	00	00
Total des avis émis:	20	26	32	15	25

4. pharmaciens	1998	1999	2000	2001	2002
Avis favorables candidats luxembourgeois	05	11	06	08	06
Avis favorables candidats étrangers	14	18	07	16	09
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	00	01
Total des avis émis:	19	29	13	24	16

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1998	1999	2000	2001	2002
Autor. MEVS candidats luxbgeois	11	14	25	12	23
Autor. MEVS candidats étrangers	79	63	75	59	68
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	03	00	00	00	01
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	23	35	34	41	54
Autor. de remplacements cand. Etrangers	68	61	75	76	98
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	01	01	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	03	03	01	00	02
Total des avis émis:	188	177	210	188	246



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

04 (02) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacies à Luxembourg, 28, avenue Emile Reuter, à Troisvierges, nouvellement créées au courant de l'année 2002 dans les cantons de Capellen et Remich.



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

56 (49) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions. A l'instar de l'année 2002 il y a lieu de confirmer que certains patients, qui se sentent apparemment plus lésés que d'autres ont facilement recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	1998	1999	2000	2001	2002
1) Médecin c/ médecin	06	05	04	04	06
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	39	38	50	44	50
3) Médecin c/ patient	00	00	00	00	00
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient c/ établissement public	03	03	02	01	00
6) Divers	00	00	01	00	00
Totaux:	48	46	57	49	56

Explications:

Sur l'ensemble des 56 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

08 (04) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;

07 (08) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;

09 (10) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;

19 (13) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;

10 (08) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin visé ;

03 (06) plaintes diverses.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

24 (25) annonces ont été avisées favorablement.

10 (07) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Une (05) annonce contenait le titre de "Dr" sans que le médecin visé n'ait pu produire une autorisation leur conférant le droit de faire usage d'un tel titre.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 2002 le Collège médical a eu 15 (17) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue avec un médecin au sujet d'un article parue dans d'un hebdomadaire luxembourgeois et des principes déontologiques.

2 entretues avec des responsables et des médecins d'une clinique au sujet d'un conflit interne.

1 entrevue avec des responsables du CHL et de la Ville de Luxembourg au sujet de la mise en place d'un projet auquel ces deux organes coopèrent.

1 entrevue avec un médecin au sujet d'un problème de participation au service de gardes.

1 entrevue avec un médecin au sujet de son site Internet et la déontologie médicale.

1 entrevue avec des représentants de l'AMMD au sujet des locaux de prise de sang des laboratoires d'analyses biologiques.

1 entrevue avec Maître Gaston VOGEL aux sujets de questions juridiques.

1 entrevue avec le Dr Allan ROWE au sujet d'une demande de renseignements sur le Collège médical et d'une conférence intitulé « European medical profession – problems, challenges and opportunities in the 21th century ». Le Dr Henri METZ assistera à cette entrevue.

1 entrevue avec le directeur de l'INCCI au sujet des problèmes concernant une affaire interne.

2 entretues avec des représentants du ministère, de la direction de la Santé et le Dr Henri METZ au sujet de la formation continue médicale.

2 entretues avec des représentants du ministère de la Santé au sujet de la directive 2001/17/CE et l'introduction de nouveaux titres au règlement grand-ducal concerné.

1 entrevue avec un représentant du ministère de la Santé au sujet de la prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg.

A ces nombreuses entretues aux sujets divers s'ajoutent 79 (77) entretues supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

Aussi en 2002 le Collège médical est-il intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

B) Finition du site internet www.collegemedical.lu.

Au cours de l'année 2001, le Collège médical avait commencé la création d'un site internet. Et c'est au courant de l'année 2002 que ce site Internet a connu sa finition. Sur ce site, il faudrait particulièrement souligner la visualisation de la liste des médecins, médecins dentistes inscrits au registre professionnel tenu auprès le Collège médical et les pharmaciens inscrits au registre professionnel tenu auprès la Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments. Ces listes sont régulièrement mises à jour.

C) Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

D) Création d'une commission de conciliation.

Au cours de l'année 2002, des discussions concernant la création d'une commission de conciliation ont débuté. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients lésés et les médecins concernés.

E) Formation médicale continue.

A la fin de l'année passée, des discussions concernant la formation continue pour médecins, médecins dentistes et pharmaciens avec le ministre de la Santé et la Société des Sciences Médicales avaient eu lieu. Le Collège médical prendra éventuellement la charge du contrôle des dossiers.

= = = = =